

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 12 novembre 2018, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

 Madame la conseillère
 Manon Brassard

 Messieurs les conseillers
 Charles Lessard
 Luc Gilbert
 Martin Simard
 Réjean Lacasse

Est absent : Monsieur le conseiller
 Martin Gagné

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Marie-Eve Bouchard

1. Mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018
4. DOSSIERS DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL :
 - 4.1. Nomination d'un membre du Conseil pour le comité de la Régie de la Pointe-à John
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2018-121 décrétant l'imposition d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles
 - 6.2. Adoption du règlement no. 2018-120 concernant l'obligation d'installer une soupape de sureté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout
 - 6.3. Réaménagement de la route 138 – nomination d'un membre pour un comité
 - 6.4. Acceptation des honoraires pour la conformité de l'édifice et du garage municipaux
 - 6.5. Offre de services – Programme de prévention complet
 - 6.6. Ajustement du salaire du maire
 - 6.7. Demande de suspension de taxes commerciales de Mme Sarah Côté
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité d'octobre 2018
 - 7.2. Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir d'octobre 2018
 - 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles d'octobre 2018

8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :

- 8.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2018-117 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter deux sous-classes d'usagers à la zone 123-PI
- 8.2. Avis de motion et dépôt du projet premier projet de règlement no. 2018-122 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et au cahier des spécifications afin de modifier les usages permis aux zones 125-PR et 126-PR

9. DOSSIERS DU CAMPING BON-DÉSIR :

- 9.1. Rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir par le maire
- 9.2. Adoption de la grille de salaires des employés du camping pour la saison 2019
- 9.3. Autorisation personne à signer pour le Camping Bon-Désir

10. DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES :

- 10.1. Rapport d'activités de la salle de quilles par le conseiller Martin Gagné

11. DOSSIERS – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

- 11.1. Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet « Mise en valeur du territoire des Bergeronnes : une démarche de concertation alliant citoyens et étudiants »
- 11.2. Quittance pour la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

12. DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE :

- 12.1. L'Alliance des femmes
- 12.2. Demande de renouvellement d'adhésion – Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord
- 12.3. CHME – Offre de publicité pour les vœux et horaire des fêtes 2018
- 12.4. Journal Haute Côte-Nord – Offre de publicité pour les vœux et horaire des fêtes 2018
- 12.5. Demande de renouvellement d'adhésion – Fleurons du Québec

13. CORRESPONDANCES:

- Demande de suspension de taxes commerciales – Sarah Côté
- Déploiement d'une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole
- Boulangerie artisanale la P'tite Cochonne – paiement des frais juridiques

14. VARIA :

- 14.1.
- 14.2.
- 14.3.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

18-11-2962 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que l'item « Varia » soit maintenu ouvert.

18-11-2963 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL :

18-11-2964 Nomination d'un membre du Conseil pour le comité de la Régie de la Pointe-à John

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire nommer une personne pour le comité de la Régie de la Pointe-à-John;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil nomme le conseiller, M. Luc Gilbert, sur le comité de la Régie de la Pointe-à-John.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

18-11-2965 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2018-121 décrétant l'imposition d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles

AVIS DE MOTION est donné par Mme Manon Brassard, conseillère, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement no. 2018-121 décrétant l'imposition d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi et le règlement entrera en vigueur dès la date de son adoption.

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
D'UNE COMPENSATION POUR
SERVICES MUNICIPAUX AUX
PROPRIÉTAIRES DE CERTAINS
IMMEUBLES

ARTICLE 1 : Imposition d'une compensation pour services municipaux

La Municipalité impose le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire, visés au paragraphe 5 de l'article 204 LFM.

Le premier alinéa ne s'applique cependant pas aux immeubles suivants :

1. Un immeuble visé au paragraphe 5 de l'article 204 LFM qui constitue un parc régional ;
2. Un immeuble visé au paragraphe 5 de l'article 204 LFM et décrit à l'un des paragraphes 1 et 2 du deuxième alinéa de l'article 205 LFM.

ARTICLE 2 : Montant de la compensation

Le montant de la compensation, exigible en vertu de l'article 1, est égal au total des sommes, découlant de taxes municipales, de compensations ou de modes de tarification qui seraient payables à l'égard de l'immeuble, n'eût été de l'article 204(5) et du quatrième alinéa de l'article 205 LFM.

ARTICLE 3 : Exercices financiers

La compensation pour services municipaux établie conformément aux articles 1 et 2 du présent règlement est exigible pour chaque exercice financier à compter de 2019 et le montant exigible sera précisé dans chacun des règlements annuels imposant les taxes, compensations et modes de tarification pour l'exercice financier visé.

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 10^E JOUR DE DÉCEMBRE 2018

FRANCIS BOUCHARD
MAIRE

MARIE-EVE BOUCHARD
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

18-11-2966 Adoption du règlement no. 2018-120 concernant l'obligation d'installer une soupape de sureté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller, M. Charles Lessard, lors de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018 en vue de l'adoption du présent règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2018-120

CONCERNANT L'OBLIGATION
D'INSTALLER UNE SOUPE
DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-
RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT
IMMEUBLE DESSERVI PAR LE
SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

Article 1.

Le présent règlement portera le titre de «Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal».

Article 2.

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3.

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée à la suite d'une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6) de la Loi sur les compétences municipales.

3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par la suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Article 4.

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Article 5. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 12^E JOUR DE NOVEMBRE 2018

FRANCIS BOUCHARD
MAIRE

MARIE-EVE BOUCHARD
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

18-11-2967 Réaménagement de la route 138 – nomination d'un membre pour un comité

CONSIDÉRANT QU'une ou des rencontres sont à prévoir avec Transport Québec concernant le réaménagement des intersections de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE des décisions concernant des travaux à venir aux intersections de la route 138 seront à prendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'HUNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (Le conseiller Charles Lessard se retirant de la décision en raison de conflit d'intérêt, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*)

QUE le Conseil désigne les conseillers, M. Luc Gilbert et M. Martin Simard, sur le comité du réaménagement de la route 138.

18-11-2968 Acceptation des honoraires pour la conformité de l'édifice et du garage municipaux

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal est à même l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal est un bâtiment construit selon d'anciennes normes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire connaître les travaux à apporter pour se mettre aux normes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a autorisé le responsable des travaux publics à demander un avis d'expert en bâtiment afin d'évaluer si des travaux sont nécessaires pour respecter les normes actuelles et s'il y a lieu, l'estimé du coût associé à ces travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte les honoraires proposés par M. Guy Pageau au montant de 3 750.00 \$ taxes en sus.

18-11-2969 Offre de services – Programme de prévention complet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un programme de prévention complet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 51 de la Loi sur la Santé et la Sécurité du travail stipule que l'employeur doit :

1. s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;
2. utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;
3. informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié;

CONSIDÉRANT QUE les deux offres de service suivantes ont été déposées :

Compagnies	Prix
Société mutuelle de prévention inc.	7 250.00\$ taxes en sus
Formation Expert SST inc.	2 500.00\$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l'offre de service proposée par la compagnie Formation Expert SST inc. au montant de 2 500.00\$ taxes en sus et qu'il sera planifié au budget 2019.

18-11-2970 Ajustement du salaire du maire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte une augmentation de 200.00 \$ par mois au salaire du maire pour le budget 2019.

18-11-2971 Demande de suspension de taxes commerciales pour Mme Sarah Côté

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Côté a acheminé une lettre en date du 11 octobre 2018 demandant une suspension de taxes;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarah Côté n'opèrera pas son commerce de septembre 2018 à janvier 2019 et que *le règlement no. 2017-113 concernant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018* permet un crédit de taxes pour cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QU'un montant de 109.50\$ sera crédité au compte de Mme Sarah Coté.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

18-11-2972 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité d'octobre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 173 554.48 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 173 554.48 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-10		
Ace Louis-Philippe Lepage	#768083 Ampoule, poubelle 129.85\$, #566573 ampoule, manchon 35.64\$, #768087 asphalte froidre, bois 506.74\$ (3)	671.43 \$
Association des Riverins du Lac Gobeil	Déneigement conteneur Lac Gobeil versement 1 sur 2	225.00 \$
Atelier Brisson Gagné	#566576 Bearing réparation compacteur	8.04 \$
Batteries expert	#566558 Lumière et câble réparation halte routière	67.73 \$
Centre Archéo-Topo	Actualisation site web, depot rapport projet archéologie	161.88 \$
CSO	Mise en plans et profils réseau pluvial et d'eau tecq	3 104.33 \$
Environnex	Test d'eau 98.94\$, 557.42\$ (2)	656.36 \$
Équipement GMM inc.	#768097 Poudre noir et jaune 0.00\$, contrat service mensuel 85.86\$, 97.12\$, 98.45\$, 158.19\$ (5)	439.62 \$
Fisa	Cotisation syndicale	138.12 \$
G.L.M.R.	Agrégats travaux rue de la montagne	682.04 \$
G.L.R.	Briquet pour allumer torche 2.17\$, #566577 savon vaisselle, lait, café 24.91\$, #566567 lait, sucre 11.38\$, #768098 lait 4.79\$, #768094 propane 29.76\$, #768099 savon à main 2.29\$, #768090 eau 10.50\$ (7)	85.80 \$
Gauthier transport	Messagerie (4)	121.17 \$
Ico Technologies	Migration des informations target vers forestville	1 195.74 \$
Imprimerie Charlevoix	#566568 Caisses de papier 81/2x11 (2)	517.39 \$
Javel Bois-Francis	#566555 Chlore	342.70 \$
Journal Haute Côte-Nord	Avis public rôle d'évaluation triennal	223.05 \$
Les Entreprises Carl Brassard	#768078 Réparation éclairage terrain tennis	331.73 \$
Les Pétroles Paul Larouche	Mazout	1 611.41 \$
Malette S.E.N.C.R.L.	Honoraire professionnel rapport financier régie	574.88 \$
MGA Geoservice	Honoraire rédaction rapport hydrogéologique travaux forage tecq	2 517.95 \$
MRC HCN	Mutations	104.00 \$
Papeterie du Fleuve	#566569-566562 Porte-copie, pile, rouleau plastifieuses, papier 81/2x14 306.95\$, #566553 boîte de classement, élastique 43.78\$ (2)	350.73 \$
PG Solutions	Installation AC territoire et JMAP	250.65 \$

Pierre Châteauvert	Honoraire professionnel tecq	2 916.20 \$	
Produits BMC ltée	#766091 Matériaux pour drainage hangar 808.77\$, matériaux pour drainage hangar 169.46\$, matériaux pour drainage hangar 292.32\$, sellette pour drainage hangar 127.79\$, #566556 boulon, bouchon pour tecq 83.93\$ (5)	1 482.27 \$	
Purolator	Frais messagerie (2)	15.78 \$	
Sel warwick	RES 18-06-2816 Achat sel	4 749.28 \$	
Services info-comm	#768070 Achat ordinateur agent développement, licence microsoft et installation 1447.48\$, installation ordinateur agent développement et camping 621.37\$, crédit installation ordinateur agent développement - 431.16\$, #566557 achat licence publisher pour ordinateur agent développement 205.81\$ (4)	1 843.50 \$	
Terrassement et pavage SL	#566578 Travaux rue de la Montagne et asphaltage 494.40\$, travaux rue de la Montagne et asphaltage 290.89\$, asphaltage suite au travaux drainage hangar 3880.41\$, #566584 travaux fossé rue du fleuve 988.22\$, #768091 travaux rue de la Montagne 538.08\$, #566579 travaux et asphaltage rue du Bassin 252.95\$ (6)	6 444.95 \$	
Terrassement et pavage SL	#768092 Travaux drainage hangar 1500.43\$, #566570 travaux drainage hangar 1713.13\$, transport 03/4 travaux rue de la mer 229.95\$, travaux rue de la mer 1966.07\$, travaux rue de la mer 1057.78\$, travaux rue de la mer 1425.69\$ (6)	7 893.05 \$	
Test-Air & Sans borne	#768093 Support du coussinet, réparation borne fontaine	174.59 \$	
Thibeault & Associé	Test annuel machoire de vie, réparation pompe	919.80 \$	
Tremblay Bois Mignault	Honoraire juridique acquisition terrain tecq 443.57\$, rédaction bail commercial essipit 2655.35\$, rédaction bail commercial boulangerie 1882.50\$, dossier Graniber 2349.45\$, règlement dossier problématique béton 221.67\$, réouverture carrière Granicor 1475.93\$, service première ligne 672.96\$, fermeture dossier vérification adhoc et ex directrice générale 5859.47\$, entente intermunicipale réseau aqueduc mtq 701.58\$ (9)	16 262.48 \$	
Vip télécomm	Contrat mensuel 173.27\$, réinstaller caméra sécurité qui était défectueuse et d'autres vérifications téléphoniques 195.46\$ (2)	368.73 \$	
TOTAL:		57 452.38 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-10			
Poste Canada	Info municipal "Communiqué de Presse Sentier biodiversité"	61.46 \$	2672
SADC de la HCN	Colloque entrepreneur	105.00 \$	2675
Luc Caron	Domage et intérêt	269.08 \$	2676
Ville de Forestville	Entente intermunicipal versement 1 sur 2	24 500.00 \$	2677
Christina Tremblay	#768069 Achat activités de la culture et sentier de la diversité	202.93 \$	2678
Fisa	Cotisation syndicale	169.22 \$	2679
Centre Archéo-Topo	Contribution municipale	4 000.00 \$	2706
Christina Tremblay	Déplacement	40.50 \$	2707
Ministre des Finances	Contribution policière versement 2	20 146.00 \$	2708
Marie-Eve Bouchard	Frais déplacement, cellulaire, alcool pour sdq	825.62 \$	2709
SADC de la HCN	Colloque entrepreneur agent développement	60.00 \$	2710
Poste Canada	Info municipal du 25 octobre 2018	61.46 \$	2713
Christina Tremblay	#566574 Décorations et bonbons pour activité d'halloween	200.74 \$	2714
Simon-Pierre Dufour	Déplacement formation	67.50 \$	2715
Ministère du Revenus	Vérification retenues à la source	243.21 \$	2716
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	45.09 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte 3.50\$, #768079 diesel	116.74 \$	Accès D

	tracteur 113.24\$ (2)		
Carte Corpo-rate	Frais carte 3.50\$, #768075 essence 159.04\$, essence petit outils 143.57\$, #768054 essence F-150 150.56\$, essence camion incendie 29.52\$ (5)	486.19 \$	Accès D
Groupe négotel	Télécommunication	789.82 \$	Accès D
Groupe négotel	Télécommunication	819.85 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	33.04 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	1 342.17 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	3 355.78 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	5 586.93 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	8 790.71 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	13 781.76 \$	Accès D
Vidéotron	Internet	103.42 \$	Accès D
Chambre des commerces	Cotisation assurance collectives	2 609.56 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	48.49 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	270.68 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	619.40 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	2 171.56 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	2 904.36 \$	Auto
Salaire	Total des salaires pour octobre	21 273.83 \$	Accès D
SOUS-TOTAL:		116 102.10 \$	
TOTAL:		173 448 \$	

18-11-2973 Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir d'octobre 2018

EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 66 644.27 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 66 644.27 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES CAMPING BON-DÉSIR

LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-10			
Ace Louis-Philippe Lepage	#968980 Vis, affiches 13.70\$, #968979 antigel 84.85\$, #968973 techniseal protecteur à bois 57.27\$, #968974 plaquette prise murale 15.66\$, #968980 pompage forage 14.04\$, #968978 ruban conduit aluminum 15.12\$ (6)	200.64 \$	
Assaini Conseil	#842212 Modification ajout d'un bâtiment sur la demande d'autorisation MDDELCC	2 069.55 \$	
Atelier Brisson Gagné	Couteau tondeuse 39.08\$, lame de tondeuse 57.47\$, #968971 huile à chaine 11.49\$ (3)	108.04 \$	
Les Entreprises Essipit	Croisières	267.78 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Test d'eau, téléphone, internet, frais installation ordinateur, messagerie	413.45 \$	
Pièces & Service SG	#968984 Lime, chaine	47.18 \$	
Rénovations J.M.B.R.	#968972 Peinture	119.55 \$	
Services Info-Comm	#968961 Ordinateurs, licence office	1 045.07 \$	
Solutions web Pixum inc.	Frais réservation en ligne	199.49 \$	
TOTAL:		4 470.75 \$	

LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-10			
Renaud Bouchard	Frais déplacement	39.15 \$	985
Revenu Québec	Taxe hébergement juillet à sept	1 364.43 \$	986
Renaud Bouchard	Déplacement	8.10 \$	987
MRC HCN	Collecte ordure spécial	68.99 \$	988
Carte Corpo-rate	Frais carte, #968966 essence et diesel 20.19\$, 57.07\$ (3)	79.01 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte 3.66\$, #233940 essence 180.00\$, frais carte 1.75\$ (3)	185.41 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	67.64 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	88.51 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	300.33 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	534.60 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	787.25 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	701.16 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	1 976.55 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	1 956.38 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	5 149.30 \$	Accès D
Revenu Québec	TPS-TVQ juillet à septembre	42 944.81 \$	Accès D
Salaire	Total des salaires pour octobre	5 339.30 \$	Accès D
NetBanx	Frais mensuel réservation	52.60 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais carte de crédit mensuel	69.89 \$	Auto
Visa Desjardins	Frais location paiement direct	460.11 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		62 173.52 \$	
TOTAL:		66 644.27 \$	

18-11-2974 Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles d'octobre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 60.90\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'octobre 2018

Je, Marie-Eve Bouchard, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 60.90\$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
SALLE DE QUILLES**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2018-10			
G.L.R.	#566559 Lait, jus, citron, lime, clamato, jus canneberge, liqueurs, perrier 49.42\$, #566560 perrier 11.48\$ (2)	60.90 \$	
TOTAL:		60.90 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2018-10			
SOUS-TOTAL:		0.00 \$	
TOTAL:		60.90 \$	

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME :

18-11-2975 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2018-117 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter deux sous-classes d'usagers à la zone 123-PI

AVIS DE MOTION est donné par M. Charles Lessard, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement no. 2018-117 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter deux sous-classes d'usagers à la zone 123-PI.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi et le règlement entrera en vigueur dès la date de son adoption.

RÈGLEMENT NO. 2018-117

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF
AU ZONAGE ET AU CAHIER
DES SPÉCIFICATIONS POUR
AJOUTER DEUX SOUS-CLASSES
D'USAGES À LA ZONE 123-PI

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (ZONE 123-PI)

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-050, est modifiée pour la zone 123-Pi en y apportant les modifications suivantes :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du règlement de zonage 2010-050, les sous-classes d'usages « Services aux commerces transitaires » et « Services divers » relatives à la classe d'usages industriels.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ AUX BERGERONNES, CE 12^E JOUR DE NOVEMBRE 2018

FRANCIS BOUCHARD
MAIRE

MARIE-EVE BOUCHARD
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

18-11-2976 Avis de motion et dépôt du projet premier projet de règlement no. 2018-122 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et au cahier des spécifications afin de modifier les usages permis aux zones 125-PR et 126-PR

AVIS DE MOTION est donné par M. Charles Lessard, conseiller, qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement no. 2018-122 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et au cahier des spécifications afin de modifier les usages permis aux zones 125-PR et 126-PR.

Un projet de règlement est présenté conformément aux dispositions de la loi et le règlement entrera en vigueur dès la date de son adoption.

RÈGLEMENT NO. 2018-122

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2010-050 RELATIF
AU ZONAGE ET AU CAHIER
DES SPÉCIFICATIONS AFIN DE
MODIFIER LES USAGES PERMIS
AUX ZONES 125-PR ET 126-PR

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. MODIFICATION DE LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS (ZONES 125-PR ET 126-PR)

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage 2010-050, est modifiée pour les zones 125-Pr et 126-Pr en y apportant les modifications suivantes :

- Permettre, comme usage permis de plein droit en vertu du règlement de zonage 2010-050, l'exploitation d'une boulangerie artisanale dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie destinés à la vente au détail et où la consommation sur place est permise.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ AUX BERGERONNES, CE 12^E JOUR DE
NOVEMBRE 2018**

FRANCIS BOUCHARD
MAIRE

MARIE-EVE BOUCHARD
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DOSSIERS DU CAMPING BON-DÉSIR :

**18-11-2977 Rapport d'activités du comité de gestion du Camping
Bon-Désir par le maire**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le maire, membre du comité de gestion du camping et entérinent les actes posés par le comité pour le mois d'octobre 2018, tels que mentionnés dans le rapport.

18-11-2978 Adoption de la grille de salaires des employés du camping pour la saison 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte, sur recommandation du comité de gestion du camping, la grille des salaires des employés du camping pour la saison 2019.

18-11-2979 Autorisation personne à signer pour le Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, Mme Marie-Eve Bouchard, soit désignée pour demander et signer au nom du Camping Bon-Désir, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique.

DOSSIERS DE LA SALLE DE QUILLES :

18-11-2980 Rapport d'activités de la salle de quilles par la conseillère Manon Brassard

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par la conseillère Manon Brassard, membre du comité de gestion de la salle de quilles et entérinent les actes posés par le comité pour le mois d'octobre 2018, tels que mentionnés dans le rapport.

DOSSIERS – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

18-11-2981 Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet « Mise en valeur du territoire des Bergeronnes : une démarche de concertation alliant citoyens et étudiants »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a déposé, le 2 novembre 2018, une demande d'aide financière adressée au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour réaliser un partenariat avec un ou plusieurs établissements d'enseignement offrant des programmes en aménagement du territoire, dans le but de bénéficier des connaissances des étudiants afin de développer des projets structurants dans des secteurs prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet issu d'une démarche exemplaire et innovatrice se divisera en trois phases et permettra de faire rayonner la région tout en concertant la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un projet totalisant 17 515\$, dont 14 012\$ sont demandé au FARR et 3 503\$ sont à la contribution de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes dépose la demande auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

18-11-2982 Quittance pour la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes donne quittance à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement pour un montant de 86 850.00\$ sous réserve du paiement du versement final qui correspond à 16 334.00\$.

DEMANDES DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COTISATION ANNUELLE :

18-11-2983 L'Alliance des femmes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la demande de commandite de l'Alliance des femmes au montant de 100.00 \$.

18-11-2984 Demande de renouvellement d'adhésion – Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte la demande de renouvellement d'adhésion de la Corporation des services Universitaire secteur ouest Côte-Nord au montant de 150.00 \$.

18-11-2985 CHME – Offre de publicité pour les vœux et horaire des fêtes 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte l'offre de publicité de CHME de 15 vœux de 30 secondes au montant de 150.00 \$ taxes en sus.

18-11-2986 Journal Haute Côte-Nord – Offre de publicité pour les vœux et horaire des fêtes 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil refuse l'offre de publicité du Journal Haute-Côte-Nord.

18-11-2987 Demande de renouvellement d'adhésion – Fleurons du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil refuse la demande de renouvellement d'adhésion de Fleurons du Québec.

CORRESPONDANCES:

- Déploiement d'une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole
- Boulangerie artisanale la P'tite Cochonne – paiement des frais juridiques

VARIA :

16.1.

16.2.

16.3.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de l'assistance.

18-11-2989 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 20 h 05.

Francis Bouchard
Maire

Marie-Eve Bouchard
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.